

Syndicat de chasse de Burmerange (lot 618)

Syndicat de chasse de Wintrange (lot 619)

Avis au public

Conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi du 25 mai 2011 relative à la Chasse, il est porté à la connaissance du public que les comptes de l'année 2023/2024 du Syndicat de chasse de Burmerange (lot 618) et du Syndicat de chasse de Wintrange (lot 619) peuvent être consultés pendant 15 jours du 9/4/2024 au 23/4/2024 auprès du secrétariat communal.

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schengen